

## OUVERTURE DU CENTRE DE RETENTION ADMINISTRATIVE D'HENDAYE

Arrêté préfectoral n° 2008154-7 du 2 juin 2008

Cabinet du Préfet

**LE PREFET DES PYRENEES-ATLANTIQUES**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur,**

**VU** le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, et notamment ses articles L 551-1 à L 555-3, R 553-1, R 553-2 et R 553-4,

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs du préfet, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

**VU** le décret n° 2005-617 du 30 mai 2005 relatif à la rétention administrative et aux zones d'attente pris en application des articles L 111-9, L 551-2, L 553-6 et L 821-5 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile,

**VU** l'arrêté interministériel du 21 mai 2008 portant création du centre de rétention administrative d'HENDAYE, pris en application de l'article 2 du décret du 30 mai 2005 susvisé,

**VU** l'arrêté préfectoral du 27 mars 2008 portant nomination du chef du centre de rétention administrative d'Hendaye et de son adjoint,

**VU** l'avis favorable des commissions de sécurité incendie panique et accessibilité en date du 5 mai 2008,

**VU** la convention médicale conclue entre l'Etat et le centre hospitalier de concernant la présence de personnel médical au centre de rétention administrative d'Hendaye,

**Sur** proposition du Secrétaire Général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques,

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** – Le centre de rétention administrative d'Hendaye, situé Rue Joliot Curie à Hendaye est ouvert à compter du 4 juin 2008.

**Article 2** - Un règlement intérieur fixe les conditions de vie des étrangers maintenus dans le centre de rétention administrative d'Hendaye.

**Article 3** - Le Secrétaire Général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques, le directeur départemental de la police aux frontières des Pyrénées-Atlantiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Pau, le 2 juin 2008

Le Préfet,  
Signé : Marc CABANE